



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services du cabinet

Service des sécurités  
Bureau interministériel de protection civile  
Affaire suivie par : Delphine FRANCOIS  
Tél : 04.75.66.50.24  
[pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr)

Privas, le 04 mai 2023

Le Préfet de l'Ardèche

à

Madame le Maire de VILLENEUVE DE  
BERG

Objet : Décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

P.J. : - fiche précisant les modalités de communication des documents administratifs ayant conduit aux décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle.

La commune de VILLENEUVE DE BERG a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « sécheresse et réhydratation des sols » survenu Du 01/01/2022 au 01/12/2022.

Je vous informe que votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° IOME2308745A publié au journal officiel du 03/05/2023. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision et les dates de début et de fin de la période de reconnaissance.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès du bureau interministériel de protection civile. Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,  
la cheffe du service des sécurités

Orianne HUTTER